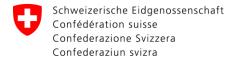
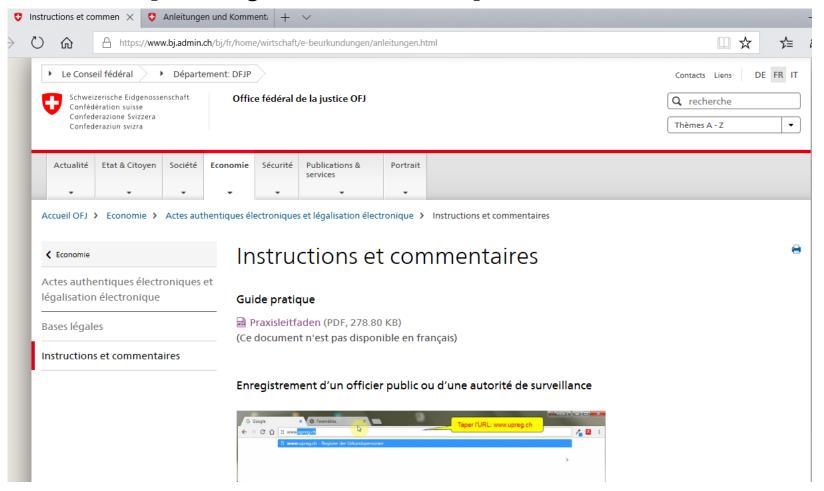
# Établissement d'actes authentiques électroniques et légalisation électronique dans le domaine de l'état civil

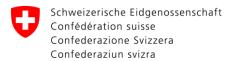
#### Contenu

- I. Où puis-je trouver quoi ?
- II. Comment procéder?
- III. Objectif : Établissement d'actes authentiques électroniques de l'état civil



#### I. Où puis-je trouver quoi?



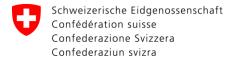


#### Comment procéder?

- Inscription comme autorité de surveillance dans RegOP
- Inscription de l'officier de l'état civil dans RegOP

#### Instructions:

- Guide pratique
- «Enregistrement en tant que personne responsable d'une autorité cantonale de surveillance»
- «Approbation par les autorités cantonales de surveillance d'un enregistrement en tant qu'officier public»
  - https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/wirtschaft/e-beurkundungen/anleitungen.html



https://www.upreg.ch/proof/web/?1 Schweizerische Eidgenossenschaft Registre des officiers publics Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra Recherche Nouvelle Mutations Tenue du Marche à Charger le Download formulaire dans le registre inscription registre suivre

Page d'accueil

## Bienvenue dans le registre suisse des personnes habilitées à dresser des actes authentiques

Les officiers publics qui souhaitent dresser des expéditions électroniques des actes authentiques ou légaliser électroniquement des copies conformément à l'ordonnance sur l'acte authentique électronique (OAAE) doivent impérativement s'inscrire dans le présent Registre suisse des personnes habilitées à dresser des actes authentiques et faire approuver cette inscription par leur autorité cantonale de surveillance. Par leur inscription au registre et grâce aux certificats qui y sont déposés, les officiers publics peuvent ajouter à leurs actes une confirmation d'admission (à titre de preuve de leur fonction). Pour cela, les officiers publics ont besoin de l'application Open eGov LocalSigner. Celle-ci peut être téléchargée et installé gratuitement (Download).

Pour tous les autres officiers publics, l'inscription est facultative, à moins que le droit cantonal ou l'autorité cantonale de surveillance ne la rendent obligatoire.

La demande d'inscription se fait par la voie électronique et uniquement au moyen du présent système. Pour ce faire, veuillez cliquer sur l'entrée correspondante du menu à gauche (nouvelle inscription).

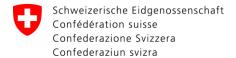
Pour se faire enregistrer en tant que personne habilitée à dresser des actes authentiques, une SuisselD est nécessaire.

L'inscription des personnes habilitées à dresser des actes authentiques dans un canton n'est possible qu'à partir du moment où les personnes qui tiennent le registre auprès de l'autorité cantonale de surveillance se sont préalablement annoncées dans le système et que l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier a confirmé leurs fonctions administratives.

Vous pouvez vérifier s'il est déjà possible de s'annoncer en tant que personne habilitée à dresser des actes authentiques dans votre canton en cliquant sur Etat lancement dans le menu.

Les personnes compétentes dans les cantons pour tenir le registre (autorités de surveillance) doivent s'annoncer en suivant la même procédure (nouvelle inscription) que les officiers publics. Pour cela, elles ont besoin d'un certificat de classe B Swiss Government PKI (certificat similaire à ceux des officiers cantonaux de l'état civil et des personnes responsables du casier judiciaire), ou bien d'une SuisselD.

A des fins de test, un système test est à disposition.



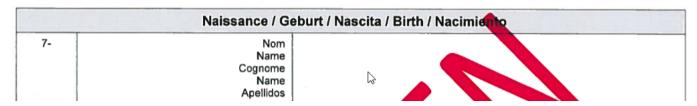
# III. Actes authentique électronique de l'état civil

Confédération Suisse Schweizerische Eidgenossenschaft Confederazione Svizzera Swiss Confederation Confederación Helvética

Service de l'état civil Zivilstandswesen Servizio dello stato civile Civil Status Office Servicio del estado civil

1.80

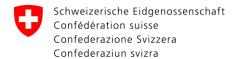
Extrait de l'acte de naissance (CIEC)
Auszug aus dem Geburtsregister (CIEC)
Estratto dell'atto di nascita (CIEC)
Extract from record of birth (ICCS)
Certificación en extracto de nacimiento (CIEC)



## Signature digitale par l'officier de l'état civil



Digital signiert von Adrian Matthias Greiler (Qualified Signature) 2018-08-06 (mit Zeitstempel)



### Confirmation d'admission Vérification par www.validator.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra



#### Zulassungsbestätigung - Confirmation d'admission - Conferma d'ammissione

des Schweizerischen Registers der Urkundspersonen – du Registre suisse des personnes habilitées à dresser des actes authentiques – del Registro svizzero dei pubblici ufficiali rogatori. www.upreg.ch

TEST SYSTEM / SYSTEME TEST / TEST SYSTEM - RECHTLICH NICHT GÜLTIG / LEGALLY NOT VALID

Name und Vorname, UID

Adrian Greiler, Notar, CHE-107.450.801

Nom et prénom, IDE Cognome e nome, IDI

Berufs-/Funktionsbezeichnung Désignation prof./ministérielle Designazione prof./funzione AG – Zivilstandsbeamtin / Zivilstandsbeamter

Die oben genannte Person ist nach Bundesrecht zur Ausfertigung von Zivilstandsurkunden und Erstellung von Beglaubigungen im Kanton Aargau zugelassen.

La personne désignée ci-dessus est autorisé à établir des documents d'état civil et des documents légalisés dans le Canton Argovie conformément selon le droit fédéral.

La persona sopra indicata è abilitata ad allestire degli atti dello stato civile e autenticazioni nel Cantone Argovia nella misura definita dal diritto federale.

Überprüfung: www.validator.ch

Vérification: www.validator.ch

Verifica: www.validator.ch